

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **58 (1913)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La question des officiers.

(Fin)

Diagnostiquer est plus facile que guérir. Pour une guérison complète du mal, il faudrait pouvoir remonter à sa source, qui est la dualité d'origine de nos officiers et la supprimer. Cela n'est pas possible. Constatant cette impossibilité, le législateur de 1874 avait vu le remède dans l'expédient que l'on sait ; invoquant la division du travail, il avait attribué l'exclusive instruction des troupes au cadre permanent et confié leur commandement non moins exclusif au cadre milicien.

La brochure Zschokke propose un autre remède. Elle encourage les officiers miliciens à jouer le rôle de guillotins par persuasion, et pose la règle, confirmée par quelques exceptions, de l'avancement supérieur réservé au cadre permanent.

Ces deux remèdes, quoique aboutissant à des réalités contraires, s'inspirent du même principe ; l'un et l'autre consacrent la dualité d'origine des officiers, en accentuant ses conséquences. En quoi, à mon avis, l'un et l'autre aboutissent à l'injustice, c'est-à-dire à un dommage pour l'armée.

N'y aurait-il pas une autre voie à suivre, celle de la justice pour tous, autant du moins qu'elle peut être réalisée, ce souci de justice se conciliant, naturellement, avec celui de l'aptitude au commandement ? En d'autres termes, au lieu de confirmer la dualité d'origine des officiers par ses conséquences extrêmes, ne faudrait-il pas chercher les moyens de l'atténuer, de rapprocher les deux catégories d'officiers, en leur procurant, le plus possible, les mêmes moyens de s'instruire ? Puis, ce premier point acquis, ne conviendrait-il pas de procurer à tous les méritants, sans s'arrêter à des nuances souvent trompeuses entre leurs qualités respectives, la certitude que leur travail et leur mérite obtiendront leur récompense, et qu'ils ne seront pas con-